

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 503 Subvention (10.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde (93300 Aubervilliers).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Villes des Musiques du Monde ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Villes des Musiques du Monde, dont le siège social est situé 4, avenue de Division Leclerc 93300 Aubervilliers, pour l'organisation du festival Villes des Musiques du Monde en 2013. 2013_05186 n°simpa 19221.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.